



Comme son nom l'indique, l'objectif du Choix est que chacun puisse avoir la liberté de choisir sa fin de vie : choisir de mourir à la maison ou en institution, choisir de bénéficier de soins palliatifs, d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès, ou d'une aide à mourir.

Le Choix a été créée par Nathalie Debernardi et Marie Godart en février 2018, pour porter la voix du demi-million de signataires de deux pétitions qui demandaient la légalisation de l'aide médicale à mourir en France, ainsi que la voix de nombreux patients atteints de maladies entraînant des souffrances insupportables. Les médecins Bernard Senet et Denis Labeyle, convaincus du bien-fondé de l'aide médicale à mourir, ont rapidement coopéré avec la jeune association.

Les activités du Choix sont entièrement financées par les adhésions et des dons. Aujourd'hui, le nombre d'adhérents avoisine deux mille.

La mission principale du Choix est d'obtenir une loi sur la fin de vie qui réponde complètement à la diversité des demandes des citoyens, sur ce sujet de première importance.

Le Choix intervient à 2 niveaux : celui de la politique et celui des adhérents.

Au niveau politique, nous militons pour :

Une loi qui donnerait le droit à une aide à mourir (AàM) encadrée pour les malades atteints d'une affection incurable, subissant

des souffrances physiques ou psychologiques insupportables liées à cette maladie.

Le développement des soins palliatifs (SP) en unité spécialisée, dans un service de médecine ou à domicile, afin que toute personne qui souhaite en bénéficier puisse y accéder.

Le droit de choisir entre SP et AàM sans créer de frontière entre les deux.

Que le patient qui souhaite une AàM puisse choisir entre l'administration du produit légal par un médecin (euthanasie) et l'auto-administration (suicide assisté).

Un meilleur protocole pour la sédation profonde et continue jusqu'au décès, afin de permettre une agonie indolore et surtout brève.

Au niveau des adhérents :

Information sur la législation et son évolution.

Publication de guides sur la fin de vie.

Formation sur les directives anticipées et les personnes de confiance.

Pour les adhérents qui souhaitent bénéficier d'une aide à mourir à l'étranger, explication des démarches et des critères d'accès, éventuellement une évaluation sur les

chances qu'a leur dossier d'être accepté et un accompagnement à l'étranger.

Nos valeurs sont la liberté de choix, l'empathie, la démocratie et l'empirisme :

La liberté de pouvoir choisir sa fin de vie

Nous soutenons une République laïque qui garantit la liberté de conscience pour tous, quelles que soient les convictions philosophiques ou religieuses. Nous défendons donc la liberté de choisir entre d'une part accepter son sort et vivre jusqu'à la fin, quelles que soient les difficultés, et d'autre part refuser de vivre dans des conditions de souffrances physiques, psychiques et morales, quand il n'y a pas d'issue médicale. L'aide à mourir est une liberté individuelle qui n'empiète en rien sur la liberté des autres.

L'empathie est la capacité de voir les choses

du point de vue de l'autre, ou de façon plus prosaïque, « se glisser dans la peau de l'autre ». Elle exige une réelle écoute de l'autre en mettant entre parenthèses ses propres conceptions et raisonnements. Nos convictions s'appuient sur de nombreux témoignages de fin de vie dramatiques, ainsi que des demandes d'aide de malades en impasse médicale suite à des maladies incurables.

L'empirisme est une composante essentielle

du développement des connaissances scientifiques. Il s'agit de vérifier si des affirmations sont corroborées par les faits. Par exemple, des représentants des soins palliatifs affirment qu'ils ont le moyen de soulager toutes les souffrances, malgré le fait que l'existence de souffrances inapaisables est reconnue par les organisations médicales les plus réputées, dont l'Académie nationale de médecine.

L'aide à mourir est un enjeu démocratique.

Depuis plus de 20 ans, les sondages indiquent que plus de deux tiers des Français souhaitent pouvoir en bénéficier. Début 2023, la Convention citoyenne sur la fin de vie a

confirmé cette volonté, quand 76% des participants ont voté en faveur du suicide assisté et de l'euthanasie, après avoir écouté des spécialistes d'horizons divers exposer leurs arguments, tant pour que contre. Dans la foulée, Emmanuel Macron a promis de soumettre un projet de loi à l'Assemblée nationale.

Après d'importants retards, ce projet a été élaboré au printemps 2024. Mais quand la loi a été sur le point d'être adoptée, le Président Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale. Un an plus tard, un projet a été soumis à la nouvelle assemblée et a été adopté par 60% des députés en mai 2025, mais son examen par le Sénat est sans cesse repoussé, en évoquant l'instabilité gouvernementale. Il n'est pas certain qu'une loi puisse être adoptée avant les prochaines élections présidentielles.

Nos activités sont variées dans notre région, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Nos bénévoles :

- Répondent aux demandes d'information ou d'accompagnement des adhérents,
- Défendent notre cause auprès des médias et lors de conférences.
- Ils écrivent aux parlementaires et les rencontrent quand c'est possible, afin de défendre l'aide à mourir et les amendements que nous souhaitons pour le projet de loi sur la fin de vie.

Exemple concret d'action récente :

Lors de la Journée des associations, Vivacité, au Vieux Port de Marseille, le 7 septembre 2025, nous avons tenu un stand. Environ 100 personnes sont venues se renseigner et 38 ont fourni leurs coordonnées.

Ce qui m'a motivé à rejoindre cette association est le fait que personnellement, je déteste les souffrances inutiles. Je ne vois pas quelle considération éthique pourrait justifier d'imposer une vie de souffrances contre la volonté de personnes pour lesquelles il n'y a pas de guérison envisageable.

On m'a demandé une histoire ou un témoignage marquant à partager.

Il s'agit de la fin de vie de ma mère. Elle faisait des efforts considérables pour rester autonome malgré son âge avancé et ses polypathologies, dont de l'arthrose pénible. Mais à l'âge de 96 ans elle a été hospitalisée suite à une chute à domicile.

Après des semaines d'hospitalisation, le médecin de service lui a annoncé qu'il n'y avait pas de guérison possible, qu'elle resterait alitée parce qu'elle ne pourrait plus déplier ses jambes et qu'il n'y avait pas de solution pour ses douleurs qui continuaient d'être insupportables malgré tous les antalgiques, y compris de la morphine. Ne pouvant pas supporter l'idée de continuer de vivre dans de telles conditions, elle a demandé d'aller en Belgique, où elle avait déjà fait auprès d'un médecin belge une demande préalable d'euthanasie sans préciser de date. J'y ai accompagné ma mère et après les contrôles afin de vérifier qu'elle remplissait toutes les conditions de la loi belge, l'euthanasie lui a été accordée. Ce fut évidemment une véritable épreuve que de l'accompagner jusqu'à la mort, mais en fin de compte j'ai été soulagé que l'euthanasie mette fin à ses souffrances selon son souhait, et j'ai fort apprécié l'humanité des médecins belges qui y ont participé.

Si l'on nous demande quel message nous aimerions faire passer, je dirais :

Pour que la voix de l'écrasante majorité des citoyens qui souhaitent pouvoir choisir l'aide à mourir soit entendue, il faut se mobiliser. Une façon de faire est d'adhérer à notre association et d'agir en suivant nos propositions sur notre site.

Keith Lund,
citoyen français,
co-représentant régional
et membre du Conseil d'Administration
du Choix.

En France, les débats autour de la fin de vie reposent souvent sur une mauvaise compréhension des termes comme l'euthanasie, le suicide assisté ou l'aide à mourir, alors même que l'opinion publique se montre très favorable à leur légalisation.

L'euthanasie désigne l'acte par lequel un médecin administre lui-même une substance provoquant la mort d'un patient atteint d'une maladie incurable et souffrant de manière insupportable, tandis que le suicide assisté consiste à fournir au patient les moyens de mettre fin à ses jours lui-même. L'expression plus large d'aide à mourir englobe ces deux pratiques ainsi que certains accompagnements déjà autorisés.

Malgré ces distinctions techniques, les sondages montrent une adhésion exceptionnelle : **94 % des Français se déclarent favorables à l'euthanasie, environ 89 % soutiennent le suicide assisté**, et plus de neuf Français sur dix approuvent l'idée générale d'une aide à mourir encadrée.

Cette adhésion massive témoigne d'un profond désir d'autonomie, d'une volonté d'éviter l'acharnement thérapeutique et d'un besoin d'humanité face aux situations médicales sans issue.

Elle reflète également une conviction largement partagée : **chacun devrait pouvoir décider des conditions de sa fin de vie dans un cadre légal strict, respectueux et sécurisant.**

La France fait partie des pays les plus favorables à l'euthanasie et au suicide assisté. Ailleurs dans le monde, le soutien existe mais est souvent moins élevé et plus divisé, selon les cultures et les religions.